## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON SEANCE DU 26 JUILLET 2024 N° 20240726-02

Nombres de Membres

En exercice : 11

Nombres de présents : 10

Date de convocation: 19/07/2024

Le vingt-six juillet deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2024 s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

<u>Sont présents</u>: ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, DELAIR Julie, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, SEBE Claude, TARU Laurie

Représentés : -

**Excusés**: CABANES Nadège

Absents: -

Secrétaire de séance : Madame Laurie TARU

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet pour une durée de 1 an

Vu la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Madame Anne SÉNÉGAS, occupant le poste de Secrétaire de Mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en catégorie C, à compter du 01 juillet 2024 et pour une durée de deux ans,

Vu l'impossibilité de prolonger Monsieur Julien ROUZÉ sur son emploi non permanent créer pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité qu'il aura effectué sur une période de 12 mois du 04 septembre 2023 au 03 septembre 2024,

Vu, la déclaration de vacance de poste N°01224626001027 du 26 juin 2024 auprès de l'emploi territorial,

Vu la nécessité pour la commune d'assurer la continuité du service et ce sur un emploi à temps complet pour un durée de un an,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet afin d'assurer la continuité du service et ce pour une période de 1 an à compter du 04 septembre 2024.

Ouïe cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent à temps complet pour une durée de 1 an sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à compter du 04 septembre 2024
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Céline GINIEIS